

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 6 septembre à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 31 août 2023

RÉVISION CHARTE PARC – PHASE 2 : NOUVEAUX ENGAGEMENTS 2023

1 – Contexte

Le Syndicat mixte du Parc, tenu de mener la révision de sa Charte, a retenu le budget, les modalités de pilotage et le périmètre d'étude le 2 juillet 2022. Une convention de mise en œuvre de la révision de la Charte, signée le 23 décembre 2022 avec le Syndicat mixte, a notamment précisé la répartition des moyens mis à disposition par les deux Régions calculés sur le pourcentage du montant de leurs cotisations respectives (base année 2022), à savoir 61 % pour la Région Bourgogne-Franche-Comté et 39 % pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les premiers budgets ont été sollicités auprès des deux Régions à la suite de la sélection des bureaux d'études fin 2022.

Études et temps de concertation ont été réalisés depuis le début de cette année.

Depuis 2022, 175 000 € sur un budget de 335 000 € ont été engagés et conventionnés avec les deux Régions.

L'État ayant attribué une subvention en 2022 de 50 000 €, une nouvelle répartition entre les partenaires financiers a été retenue et présentée dans le tableau ci-dessous (voir page suivante) :

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 16

votantes : 41

Bh4

Révision de la Charte : répartition du budget 2023 entre les partenaires financiers pour l'engagement des études préalables et la concertation

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

13 SEP. 2023

Publié ou notifié
le :

13 SEP. 2023

		2022			2023	
		DREAL*	Région BFC	Région AURA	Région BFC	Région AURA
Etudes						
Evaluation diagnostic et enjeux (lot 1)	110 000				48 250	48 750
Concertation		50 000	28 000		97 000	
Animation ateliers et enquête en ligne (lot 2)	65 000					
Total lots 1 et 2 conventionnés en 2022 et 2023	175 000					

2 – Présentation des nouveaux engagements 2023

Pour 2023, plusieurs autres études doivent être lancées.

Pour cela, il est nécessaire de solliciter les régions d'ici la mi-septembre. Il s'agit de pouvoir lancer les consultations pour (budgets surlignés en vert dans le tableau ci-dessous) :

- une expertise permettant de définir la gouvernance et les statuts les plus adaptés pour la prochaine Charte,
- l'organisation de nouveaux temps de débats et animations,
- poursuivre la communication,
- réaliser l'évaluation environnementale du projet de Charte

	Dépense prévisionnelle totale	2022			2023		2024 & suivantes
		DREAL	Région BFC	Région AURA	Région BFC	Région AURA	Régions
Conférences/ Débats publics	15 000 € <i>Dont 5 000 € sur 2023</i>				3 050	1 950	10 000
Fête Parc	15 000 €						15 000
Communication	30 000 € <i>Dont 10 000 € sur 2023</i>		10 000		6 100	3 900	10 000
Plan Parc / Cartes Chartes	10 000 €				6 100	3 900	
Étude complémentaire	55 000 € <i>Dont 45 000 € sur 2023</i>				27 450	17 550	10 000
Évaluation environnementale	35 000 €				21 350	13 650	
Total 2023 - 2^{ème} phase : 105 000 € sur 2023					64 050	40 950	45 000

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le **13 SEP. 2023**

ID : 039-253901664-20230906-DELIBBUR23BH4-DE



☛ **Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus mentionnés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** les sollicitations des deux Régions pour engager les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de révision de la Charte ;
- **Donne pouvoir** à la Présidente pour signer tout acte se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

